

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 02/02/2023



ID : 001-200070118-20230131-DEL_23_01_31_09-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 24

Représentés : 10

Absents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Richard LABALME (pouvoir à Mm Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI), M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2023/01/31/09 – Travaux de mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 300 m³ en entrée de la station d'épuration de Mogneneins Les Déaulx et redimensionnement d'une partie de réseau : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Vu la délibération n°2021/09/28/12 portant sur l'approbation du schéma directeur d'assainissement (partie nord du territoire),

Vu la délibération n°2022/06/28/25 de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain et le courrier d'attribution d'aides du 12 décembre 2022 reçu le 19 décembre 2022 pour un montant de 60 000 €,

Vu le 11^{ème} programme d'action « Sauvons l'eau » (2019-2024) de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

Monsieur MICHAL, Président de la Commission « Assainissement », rappelle que les travaux qui sont fléchés au budget à l'opération d'investissement 49 « Bassin stockage et canalisation Mogneneins » correspondent à la nécessité de :

- réaliser un bassin de stockage-restitution des eaux usées de 300 m³ en entrée de la station d'épuration de Mogneneins les Déaulx afin de pouvoir raccorder les eaux usées de la commune de St Etienne sur Chalaronne sur ce système d'assainissement et afin de réduire les déversements d'eaux usées au milieu naturel à moins de 20 par an ;
- redimensionner le réseau d'eaux usées existant depuis l'entrée de la station d'épuration des eaux usées de Mogneneins les Déaulx sur 230 mètres linéaires : changement de diamètre 200 mm en diamètre 300 mm afin de pouvoir raccorder les eaux usées de la commune de St Etienne sur Chalaronne et éviter les débordements d'eaux usées.

Monsieur MICHAL ajoute que les travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du dispositif « Sauvons l'eau » (2019-2024) et propose donc d'adresser une demande de subvention.

Après avis favorable de la commission Assainissement du 20 décembre 2022,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VALIDE la totalité de l'opération selon le dossier PROJET portant sur les travaux de mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 300 m³ en entrée de la station d'épuration de Mogneneins Les Déaulx et de redimensionnement d'une partie de réseau,

VALIDE le montant de l'opération ressortant de la phase PROJET et s'élevant à 757 000 €HT, et les modalités financières de cette dernière,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

MODIFIE le plan de financement de la délibération n°2022/06/28/25 afin d'actualiser le montant de l'opération et d'intégrer le montant d'aides attribué par le Conseil Départemental de l'Ain

ET APPROUVE le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible (HT)	Taux sollicité	Montant de la contribution versée ou attendue (HT)
Conseil Départemental de l'Ain	Ensemble des dépenses rattachées à l'opération (travaux, honoraires et frais divers) : - Création bassin (605 000 €HT) - Renforcement réseau (152 000 €HT)	300 000 €	20,00%	60 000 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse		757 000 €	30,00%	227 100 €
Sous-total subventions publiques				287 100 €
Fonds propre				469 900 €
Emprunt				
Sous-total autofinancement				469 900 €
TOTAL H.T.				757 000 €

DECIDE de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) pour la partie réseaux, selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

PRECISE qu'il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

VALIDE l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à mener à terme cette opération portant sur les travaux de mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 300 m³ en entrée de la station d'épuration de Mogneneins Les Déaulx et de redimensionnement d'une partie de réseau,

SOLLICITE les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et à signer tout document relatif à cette opération,

DEMANDE l'autorisation à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 31 janvier 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Et de la notification le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX